



—  
ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Stratégie québécoise de l'audiovisuel: Une excellente stratégie mais le plus difficile reste à faire**

**Montréal, le 22 juin 2026** - L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) accueille favorablement le dévoilement de la *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031* et l'investissement de 609,6 millions de dollars annoncé par le gouvernement du Québec afin de soutenir l'industrie audiovisuelle au cours des cinq prochaines années. Une large part de cette somme avait déjà été annoncée dans le budget de mars dernier. Le gouvernement ajoute 189 millions d'argent neuf sur les cinq prochaines années et, de cette somme, seuls trente millions seront ajoutés dans une « première phase » couvrant les années 2026 à 2028. C'est donc dire que l'essentiel de l'argent neuf, soit 159 millions, devra être ajouté dans une « deuxième phase » par le prochain gouvernement pour les années allant de 2028 à 2031.

Sur le total, 100 millions seront aussi disponibles sous forme de prêts pour le financement intérimaire des productions à travers la banque d'affaires de la SODEC. Cela permettra aux producteurs d'épargner quelques points de pourcentage actuellement payés aux banques qu'ils pourront réinvestir dans leurs productions.

Pour l'ARRQ, cette stratégie constitue un signal positif dans un contexte où le secteur traverse une crise sans précédent marquée par la baisse du nombre de projets et de leurs budgets, la fragilisation des modèles de financement et la concurrence croissante des grandes plateformes étrangères.

L'Association se réjouit de constater que les travaux du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ) ont trouvé un véritable écho dans les orientations gouvernementales. Cependant, la recommandation phare du GTAAQ a été écartée d'emblée, soit le prélèvement d'une partie de la TVQ perçues par les plateformes numériques, les fournisseurs internet et les appareils connectés pour le financement de la culture audiovisuelle. En fin de mandat, le gouvernement n'était sans doute pas prêt à proposer une mesure structurante de cette ampleur.

Il y a toutefois des mesures qui permettent de se réjouir.

La SODEC va désormais investir en télévision afin de bonifier les budgets de séries à grand potentiel. Cela permettra aux séries québécoises de se démarquer sur la scène internationale où ce format demeure le plus populaire et celui qui est en plus grande croissance sur les marchés audiovisuels. L'ARRQ avait d'ailleurs exprimé ce souhait dans son mémoire au GTAAQ.

L'ARRQ salue aussi l'importance accordée aux contenus jeunesse ainsi que le repositionnement de Télé-Québec, qui se voit confier un mandat renouvelé visant à rejoindre davantage les jeunes publics, notamment les adolescents. Dans un contexte où les habitudes de consommation se transforment rapidement, il est essentiel de permettre aux nouvelles générations de développer un lien durable avec les œuvres québécoises qui ont traversé le temps ainsi qu'avec du nouveau contenu issu de créateurs d'ici. Télé-Québec ainsi que la SODEC vont ainsi s'ouvrir à différents formats pour assurer une présence sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux afin d'aller chercher les jeunes « là où ils sont ». Reste à voir comment on pourra assurer le financement des nouveaux créateurs numériques qui vont s'ajouter aux créateurs de formats traditionnels. Une révision des programmes de crédits d'impôt est d'ailleurs prévue cet été.

Nous saluons également la mise à disposition d'une centaine de films accompagnés de fiches éducatives à l'intention du personnel enseignant du primaire, du secondaire et du collégial, une proposition longtemps mise de l'avant par l'ARRQ pour que notre cinématographie occupe une place prépondérante dans les classes. De l'aveu même du ministère de la Culture et des Communications, le maillage avec le ministère de l'Éducation n'est pas finalisé. Encore là, du travail reste à faire.

Du côté des déceptions, aucune mesure ne s'adresse directement aux créateurs et aux artistes afin de s'assurer que l'argent ruisselle jusqu'à eux, notamment en liant les subventions à des ententes collectives qui les protègent. De plus, on n'a pas tranché sur la question des entreprises de production liées aux diffuseurs qui s'immiscent de plus en plus dans le modèle d'affaires de la production dite « indépendante » et réduisent du même coup la liberté financière et créative des artistes.

Somme toute, la première ministre Christine Fréchette et le ministre Mathieu Lacombe nous ont annoncé de bonnes nouvelles pour la production audiovisuelle québécoise mais ils nous ont surtout dotés d'un très bon plan d'action pour assurer son avenir.

« Dans un contexte particulièrement difficile pour notre industrie, il est encourageant de constater que le gouvernement donne suite à plusieurs recommandations formulées dans le rapport du GTAAQ et reconnaît la nécessité d'agir pour soutenir l'audiovisuel québécois. Je tiens à remercier le ministre Lacombe pour son engagement à initier ce rapport et à le défendre. Je comprends qu'il ait pu manquer de temps pour attacher tous les fils. Il me reste donc à souhaiter que le prochain gouvernement poursuive dans cette voie », a déclaré Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ.

L'ARRQ suivra avec intérêt la mise en œuvre de la stratégie et entend participer activement aux différents chantiers annoncés afin de veiller à ce que les créateurs et créatrices demeurent au cœur de l'avenir de l'audiovisuel québécois.

### **À propos de l'ARRQ**

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) représente près de 1 000 réalisatrices et réalisateurs œuvrant dans tous les domaines de la production audiovisuelle au Québec - cinéma, télévision, documentaire, publicité, web et animation. Elle veille à la défense des droits professionnels, économiques et culturels de ses membres, et agit pour la reconnaissance du rôle essentiel des créateurs et créatrices dans la vitalité de la culture québécoise.

-30-

### **Pour plus d'information**

#### **Charles Brière-Garneau**

Conseiller aux communications et aux relations publiques

[charles@arrq.quebec](mailto:charles@arrq.quebec)

450-822-5656